



DÉCISION N° 2024-058

Service Achats et
Commande PubliqueSignature du contrat de cession des droits d'exploitation
du spectacle de fin d'année de l'école Pierre BROSSOLETTE

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU la proposition de la compagnie PETIT THEATRUM POPULAREM PORTABLE ;

CONSIDERANT la volonté de la direction de l'école maternelle Pierre BROSSOLETTE de proposer, en fin d'année civile, un moment de partage et de convivialité aux enfants de l'école par le biais d'un spectacle de Noël ;

CONSIDERANT la nécessité pour la collectivité de faire appel à un prestataire extérieur pour assurer ce type de prestation.

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER le contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle « NOËL A LA FERME » avec la Cie PETIT THEATRUM POPULAREM PORTABLE, sise 1404 Pérouse – 35130 RANNEE, SIRET N°504 433 723 00047, concernant :

- ✓ deux représentations le jeudi 12 décembre 2024 à 14h00 et à 15h00 (durée 45 minutes) ;
- ✓ pour un montant forfaitaire net de taxes de 1 000,00 euros.

Article 2 : DE SIGNER tous les documents contractuels s'y rapportant.

Article 3 : DE PAYER les dépenses sur le chapitre 011 du budget.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Madame la préfète de l'Essonne.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 24 septembre 2024

Le Maire,



Gilles FRAYSSE